



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la presentation
d'une soumission

NA
Manitoba

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Bench Scales	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5K004-192423/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5K004-192423	Date 2020-06-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-205-5308	
File No. - N° de dossier STN-9-42120 (205)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-07	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baessler, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur stn205
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-2826 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

This amendment is being raised to make the following changes to Request for Proposal 5K004-192423/A:

Question: Under 3.0 - from discussion with Industry Canada they do not certify to the four decimal places - is there a specific scale that can?

3.0 Specifications

3.1. Balance weighing to four decimal places:

- 1) Must obtain Measurement Canada certification.
- 2) Must be readable to 0.0001 gram or 0.1 milligram

We have four decimal scales that can be certified to 0.001 g - please confirm that this may be acceptable.

Answer: Certification to 0.001g (3 decimal points) would be acceptable for this fine scale.

This 4 decimal points scale does not need to be approved for legal trade while the other 2 decimal points scales do.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME.

La présente modification vise à apporter les changements suivants à la demande de propositions 5K004-192423/A :

Question : Au point 3.0 – Selon une discussion avec Industrie Canada, ils ne certifient pas à quatre décimales près. Existe-t-il une balance particulière qui peut être certifiée à quatre décimales?

3.0 Spécifications

3.1. Balance ayant une précision de pesée à quatre décimales près

- 1) Doit obtenir la certification de Mesures Canada.
- 2) Doit être lisible à une précision de 0,0001 g ou 0,1 mg.

Nous avons des balances ayant une précision à quatre décimales près qui peuvent être certifiées à 0,001 g; veuillez confirmer s'il s'agit d'une solution acceptable.

Réponse : La certification à 0,001 g (3 décimales) serait acceptable pour cette balance.

Cette balance ayant une précision de pesée à quatre décimales près n'a pas à être approuvée pour le commerce légal, alors que les autres balances ayant une précision de pesée à deux décimales près doivent l'être.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.